



Règlement d'ordre intérieur **Centre de jeunesse Lultzhausen**

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les locaux et annexes et à toutes les aires extérieures du complexe du centre de jeunesse Lultzhausen. Il est valable pour tous les groupes logeant au centre et à tous les utilisateurs de son infrastructure.

Une copie du présent règlement est remise au responsable du groupe avant son arrivée au centre. Ce dernier doit en prendre connaissance, y adhérer et s'engager à veiller à son respect par le groupe entier.

Article 2 – Stationnement

Le stationnement sur le site du centre est interdit. Des aires de stationnement publiques se trouvent au village de Lultzhausen. Un accès ponctuel peut être autorisé pour le déchargement de matériel.

Article 3 – Accès

L'accès et le départ des groupes doivent se faire par l'entrée destinée aux groupes de jeunes (voir plan d'accès).

Les accès aux différents bâtiments sont garantis par des badges émis par le secrétariat. Ces derniers sont programmés pour une période fixe et ne fonctionneront plus après écoulement de cette période prédéfinie. Les badges seront à restituer au secrétariat lors du départ du groupe.

Article 4 - Sécurité

Le responsable du groupe doit être en connaissance et tenir compte des consignes de sécurité.

L'utilisateur doit veiller au dégagement permanent des voies d'issues, moyens de secours et accès des services de secours. Il est interdit de Tri + Site mettre d'obstacle à la fermeture des portes coupe-feu.

Il est interdit de placer des appareils, meubles ou cartons dans les couloirs ou paliers.

Avant le départ toutes les fenêtres doivent être complètement fermées, les portes extérieures doivent être fermées à clés.

Le SNJ décline toute responsabilité en cas de vol.

Les flammes nues (bougies tec.) sont strictement interdites à l'intérieur des bâtiments et déclencheront un alarme incendie.

Il est strictement interdit d'allumer un feu en dehors des emplacements spécifiquement autorisés. Le feu doit obligatoirement être surveillé à tout moment et être correctement éteint.

Article 5 – Utilisation des salles et infrastructures

Le mobilier des salles doit rester dans les salles respectives et ne peut en aucun cas être utilisé à l'extérieur.

Du mobilier extérieur est mis à disposition.

L'affichage sur les murs est interdit. Le marquage et l'affichage sur les portes et fenêtres est exceptionnellement et ponctuellement possible dans le cadre de projets ou activités, mais ne peut se faire qu'avec le ruban adhésif.

Il est interdit de manger dans les vestiaires.

Les groupes n'ont accès qu'aux salles et espaces qu'ils ont réservés. Ils doivent se conformer aux instructions du gestionnaire du centre et

des agents responsables de l'accueil des groupes (secrétariat et accueil).

Les infrastructures et salles louées sont à quitter dans un parfait état de propreté.

Toute mise en place d'installations supplémentaire par l'utilisateur doit être autorisée au préalable par le service technique du SNJ.

Article 6 – Restauration

Les groupes sont tenus à amener leur propre pique-nique ou bien de réserver leurs repas directement à l'Auberge de jeunesse qui se trouve juste à côté du centre de jeunesse. Une aire de grillade est à disposition des groupes. Le charbon de bois et tout autre matériel doivent être apportés par l'utilisateur lui-même. Le matériel mis à disposition doit être remis en état propre. L'aire de grillade doit être réservée par courriel auprès du secrétariat du centre : lultzhausen@snj.lu

Article 7 - Animaux

Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et pour assurer le bien-être et la santé des utilisateurs, il est interdit aux visiteurs d'amener des animaux sur le site.

Article 8 - Fumer

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments du centre et dans le complexe à l'exception de la zone fumeurs installée près de la buvette. Les mégots doivent être déposés dans les récipients prévus à cet effet (cendrier, poubelle etc.).

Article 9 – Objets trouvés

Les objets trouvés sont à remettre au secrétariat.